

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, concernant les
suites de la rencontre de la Commune avec la firme APCOA.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Chacun ici le sait, la firme APCOA est sensée réaliser un parking souterrain sous la place de la Vaillance. Depuis un an l'aboutissement de ce projet est devenu assez confus. Or, à l'occasion d'une interview du deuxième échevin, et probable futur bourgmestre, ce dernier est revenu sur cette délicate question et déclaré : « Le projet n'a pas été enterré, si je puis dire. On rencontre encore APCOA cette semaine. On a toujours dans l'idée de faire ce parking. »

Ainsi, pourriez-vous nous dire quelles sont les conclusions de cette rencontre, en particulier sur les modalités de mise en œuvre de ce parking ? Un calendrier existe-t-il de même que des garanties de voir cet important projet avancer ? Comme l'évoque l'échevin dans son interview, la question du tarif pour les riverains a-t-elle été évoquée et a-t-elle, le cas échéant, fait l'objet d'un accord quelconque ?

Plus globalement, l'échevin exprime, et nous partageons son point de vue, ses doutes et craintes à l'égard du volume de places de parkings supprimés dans le cadre du réaménagement de la rue Wayez. Pouvez-vous me dire si ce point de vue exprime bien la position du Collège et ses des initiatives ont été prises pour trouver des solutions à ce problème considéré comme crispant pas l'échevin des finances ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

De heer Burgemeester-Voorzitter geeft ezing van het volgende antwoord :

Je confirme qu'une délégation du Collège a rencontré récemment la société APCOA en compagnie de divers fonctionnaires communaux. L'objectif de la réunion était essentiellement d'avoir des échanges quant à l'état d'avancement du dossier en tenant compte des projets de la STIB pour la rue Wayez et pour l'avenue Paul Janson, à hauteur de la station de métro « Saint-Guidon ». L'idée étant de pouvoir articuler au mieux ces projets qui participeront à la redynamisation du centre. Le Collège a acté que toutes les partis entendaient avancer concrètement dans ce dossier. Une prochaine réunion aura lieu dès le mois de janvier 2020 pour examiner les éléments constitutifs d'une future demande de permis qui sera ensuite déposée par APCOA. L'objectif de cette société est de pouvoir déposer son dossier au printemps 2020. Parmi les points discutés, il y a aussi le problème du monument aux Morts qui doit être démonté, remonté et entretenu.

Quant à la rue Wayez, je peux vous annoncer que la STIB vient de déposer sa demande de permis à la Région. Le Collège n'a pas encore eu accès aux diverses pièces du dossier, ni aux plans tels que la STIB les propose. La procédure suivra naturellement sont chemin conformément aux dispositions légales. Dans ce cadre, le Collège fera entendre son positionnement notamment au sujet de la question du nombre de place de stationnement après l'enquête publique. Le projet est donc en bonne voie d'avancement.

G. VAN GOIDSENHOVEN parvient maintenant se situer dans un calendrier pour le prochain mois. Par rapport au positionnement du Collège à l'égard des places de stationnement, pourrait-on lui dire lequel est-il ? Lors des réunions citoyennes, cela ne paraissait pas très clair. Cela va-t-il dans le sens de la proposition de la STIB de réduire drastiquement les places ou cela va-t-il d'avantage dans le sens de l'échevin des Finances qui parlait de remettre en cause le trop grand nombre de suppressions de places de parking ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que le Collège n'a pas encore eu accès aux plans déposés par la STIB, il ne sait donc pas encore ce qui est proposé en termes de stationnement dans la rue Wayez. Aussi, il y aura une enquête publique et une commission de concertation. Cela permettra alors au Collège de se positionner, sachant qu'il y a des possibilités de parking dans le parking souterrain ou pas. Il est toutefois clair qu'on se dirige vers une diminution du nombre de places de parking, mais à quel point, cela n'est pas encore fixé.